

Séance du 28 avril 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 22/04/2014

Date d'affichage : 06/05/2014

Etaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉ Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile, RIVALLANT Stéphanie ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÉS André.

M. BAZIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire remercie tout d'abord M. LASRI, receveur de sa présence à cette réunion consacrée essentiellement au vote des différents documents financiers 2013 et 2014.

Par rapport au dernier compte rendu, il informe le Conseil Municipal que la nomination de Mme PAISANT en tant que déléguée à Manche Numérique est caduque car c'est une compétence communautaire. Il précise également que la commission des finances s'est réunie préalablement pour étudier les différents projets à réaliser en 2014.

M. le Maire passe ensuite la parole à M. LASRI pour une présentation de la situation financière de la commune de 2011 à 2013.

I. Compte Administratif (CA) 2013 Budget « Assainissement » (visa /05/2014)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA Budget « Assainissement » du Maire pour l'exercice 2013, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 3 898.39 €.

II. Budget Primitif (BP) 2014 Budget Assainissement (visa /05/2014)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BP du Budget « Assainissement » 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 40 779 €, soit 23 522 € pour la section d'exploitation et 17 257 € en investissement.

L'excédent de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2013 de 3 750 € reste affecté en recette d'exploitation ; celui de 148 € en investissement sera affecté en recette d'investissement.

III. Compte Administratif (CA) 2013 Budget « Lotissement Le Bois Hébert » (visa /05/2014)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA Budget « Lotissement Le Bois Hébert » du Maire pour l'exercice 2013, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 27 684.36 €.

IV. Budget Primitif (BP) 2014 Budget « Lotissement Le Bois Hébert » (visa /05/2014)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BP du Budget « Lotissement Le Bois Hébert » 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 27 684 € pour la section de fonctionnement. La section d'investissement, quant à elle est inexistante.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 de 27 684 € reste affecté en recette de fonctionnement.

V. Compte Administratif (CA) Budget « Lotissement Beaux Regards » (visa /05/2014)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA Budget « Lotissement Beaux Regards » du Maire pour l'exercice 2013, qui laisse apparaître un résultat global de clôture nul.

VI. Compte Administratif (CA) Budget « Hôtel Restaurant » (visa /05/2014)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA Budget « Hôtel Restaurant » du Maire pour l'exercice 2013, qui laisse apparaître un déficit global de clôture de 192 981.24 €

VII. Budget Primitif (BP) 2014 Budget « Hôtel Restaurant » (visa /05/2014)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BP du Budget « Hôtel Restaurant » 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 136 415 €, soit 50 033 € pour la section de fonctionnement et 1 086 382 € en investissement.

Le déficit de clôture d'investissement de 192 982 € est affecté en dépense d'investissement.

VIII. Compte Administratif (CA) 2013 Budget « Communal » (visa /05/2014)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA Budget « Communal » du Maire pour l'exercice 2013, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 203 785.44 €.

IX. Budget Primitif (BP) 2014 Budget « Communal » (visa /05/2014)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BP du Budget « Communal » 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 682 127 €, soit 482 875 € pour la section de fonctionnement et 199 252 € en investissement.

L'excédent de clôture 2013 de la section de fonctionnement de 130 814 € est affecté en recette de fonctionnement ; celui d'investissement (73 945 €) est affecté en recette d'investissement.

X. Comptes de Gestion (CG) du Receveur Municipal (visa /05/2014)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les CG (Budget « Communal », « Assainissement », « Lotissement Le Bois Hébert », « Lotissement Beaux Regards » et « Hôtel Restaurant ») de M. LASRI, Receveur Municipal, pour l'exercice 2013 et déclare qu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

XI. Dissolution du Budget annexe « Lotissement Beaux Regards » (visa 30/04/2014)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que pour des raisons techniques et financières, le projet de création d'un lotissement a été abandonné. Afin de ne pas traîner un budget annexe sans écritures comptables, il propose de le dissoudre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la dissolution du budget annexe « Beaux Regards ». Le résultat 2013 étant nul, il n'y aura aucun déficit ou excédent à prendre en charge sur le budget principal en 2014.

Cette dissolution prend effet au 1^{er} janvier 2014.

XII. Subvention au Budget CCAS année 2014 (visa 30/04/2014)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention est nécessaire pour financer le repas offert par le CCAS aux personnes âgées.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 2 800 € au budget annexe CCAS.

XIII. Subvention au Budget annexe « Hôtel Restaurant » (visa 30/04/2014)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention est nécessaire pour équilibrer le budget annexe « Hôtel Restaurant » pour l'exercice 2014. En effet, aucun loyer ne sera perçu cette année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 49 533 € au budget annexe « Hôtel Restaurant ».

XIV. Subventions communales année 2014

Pour l'exercice 2014, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes pour un montant de 6 000€ :

Goujon Carantillais : 250 € ; Société de chasse Carantilly / Cametours : 230 € ; ACPG / CATM Carantilly : 200 € ; Cercle de l'Amitié Carantilly : 260 € ; Comité des Fêtes Carantilly : 3 000€ ; Bol d'Air Carantilly : 500 € ; JS Carantillaise : 765 € ; La Patriote Carantilly : 300 € ; Amicale Pompies Marigny : 65 € ; Fleurs de la Mémoire : 20 € ; divers (réserve) : 410 €.

XV. Taux d'imposition des impôts locaux directs année 2014 (visa 30/04/2014)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut fixer par délibération le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Il précise de plus qu'il n'est pas favorable à une hausse pour 2014, étant donné que la section de fonctionnement du budget communal est équilibrée sans augmentation des taux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du maintien des taux des impôts locaux.

Les taux retenus pour 2014 sont donc de :

- Taxe d'Habitation : 7.80 %
- Taxe Foncière Bâti : 7.54 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 16.26 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 9.48 %

XVI. Trésorerie de Marigny : mode opératoire pour l'encaissement des recettes (visa 30/04/2014)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a mis en œuvre un mode opératoire pour l'encaissement des recettes et donc optimiser le recouvrement des créances locales.

Suite à la mise en place du nouveau conseil, M. LASRI, Trésorier Municipal, propose de signer une nouvelle convention afin de continuer le recouvrement des recettes selon le même mode opératoire. Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur les points suivants :

- prendre connaissance de la démarche partenariale entre la commune et la trésorerie ;
- autoriser le Trésorier à poursuivre les débiteurs de la collectivité par voie d'OTD (Opposition à Tiers Détenteur) ;
- autoriser le Trésorier à poursuivre les débiteurs de la collectivité par voie de saisie-vente ;
- accepter la politique de présentation des côtes irrécouvrables en non.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la mise en œuvre du mode opératoire présenté pour l'encaissement des recettes en précisant que dans le cadre de la saisie-vente, l'autorisation de l'ordonnateur sera nécessaire ;

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment la convention du comptable publique.

XVII. Désignation des délégués du Conseil Municipal aux commissions de la Communauté de Communes de Canisy (visa 30/04/2014)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit désigner un membre du Conseil Municipal au sein des sept commissions communautaires. Cette personne peut être délégué communautaire ou conseiller municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les membres du Conseil Municipal suivants, pour siéger aux Commissions Communautaires :

- Finances : M. Denis BAZIN ;
- Aménagement de l'espace et prospective : M. Erik DUFORT ;
- Développement économique : Mme Cécile GOSSET ;
- Enseignement petite enfance et péri scolaire : Mme Stéphanie RIVALLANT ;
- Voirie – Travaux : M. Bruno CORON ;
- Environnement : M. Pierre BOURGE ;
- Vie sociale – Animation – Communication : Mme Stéphanie CANTO.

XVIII. Désignation d'un correspondant défense (visa 30/04/2014)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit désigner en son sein, un correspondant défense, conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. André BOURG□S, correspondant défense pour la commune de Carantilly.

XIX. Délégués du Conseil Municipal au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS 50) (visa 30/04/2014)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère au CDAS 50, organisme qui propose des actions sociales en faveur des agents des collectivités locales (chèques vacances, aides vacances enfants, ...). De ce fait, le conseil doit désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) qui représenteront la collectivité.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose, pour le représenter au CDAS 50 :

- Titulaire : Mme PAISANT Nadège.
- Suppléant : M. BOURG□S André.

XV. Information.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 19 mai 2014 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE	Le Secrétaire, Denis BAZIN
Bruno CORON	Stéphanie RIVALLANT
Erik DUFORT	Gratien ALLIX
Malika LEDOUX	Honorine LEMERRE
Nadège PAISANT	Stéphanie CANTO
Pascal BELLÉ	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS	André BOURGÉS
Cécile GOSSET	